

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7243 SÉANCE DU 6 décembre 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial

Tina Durand Secrétaire

**COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Attendu qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la police de Wendake, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) communique certains renseignements au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

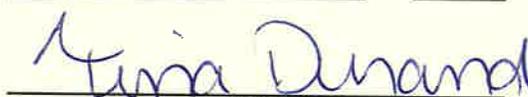
Attendu qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que le CNHW communique certains renseignements à la Société;

Attendu que le CNHW avait désigné le bureau d'avocats Langlois à titre de Responsable des dossiers pénaux pour la police de Wendake;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 7 décembre 2021 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7243 SÉANCE DU 6 décembre 2021

**COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Attendu que suite au transfert des dossiers pénaux aux avocats internes du CNHW, il y a lieu de désigner Me Simon Picard, directeur des Services juridiques, et son équipe juridique à titre de Responsable des dossiers pénaux pour la Police de Wendake;

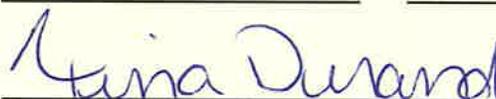
Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **Que** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat désigne pour la communication des renseignements les personnes suivantes:
 - Me Simon Picard responsable de la communication des renseignements;
 - Me Simon Picard responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - Mes Vincent Bastien Létourneau et Julien Fournier comme responsables de la communication des demandes de renseignements et comme employés désignés pour signer les demandes.
- **Que** Me Simon Picard, directeur des Services juridiques, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier pour le seconder dans cette tâche ou pour le remplacer en cas d'absence temporaire.
- **Que** Me Simon Picard, directeur des Services juridiques, Mes Vincent Bastien Létourneau et Julien Fournier soient eux-mêmes autorisés à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisés à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 7 décembre 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND